



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
DU MERCREDI 03 MAI 2023

L'an 2023 et le 03 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de PAIN CLAUDE Maire

Présents : Mmes : BORÉ CATHERINE, DELOUZILLIERES MARTINE, FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, PAIN CLAUDE, MM : FERMENT JEROME, GROUSSET FRANCIS, LECAMP FABRICE, PELICOT JOEL, QUITTET LAURENT, SABATIER MARC

Excusés ayant donné procuration : Mme MOREAU CATHERINE à M. GROUSSET FRANCIS, MM : LECAMP FABRICE à Mme PAIN CLAUDE, MENARD ERIC à Mme BORÉ CATHERINE, ROBBE BASILE à Mme GOUBIN ALEXANDRA

Absents : Mme MÉCHIN Marie-Odile, MM : CORNUAULT PATRICK, ROBBE BASILE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Désignation du secrétaire de séance : M. FERMENT JÉRÔME

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 soumis à l'approbation par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance
Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023

I. FINANCES

- Participation pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- Subvention accordée à la société de chasse de Saint-Antoine-du-Rocher
- Demande de subvention / appel à projet : mobilité - piste cyclable - route du Dolmen
- Garantie emprunt n°144165 souscrit par 3F CENTRE VAL DE LOIRE

II. PERSONNEL

- Tableau des effectifs au 1^{er} mai 2023

III. AFFAIRES GENERALES

- Actualisation de la composition des commissions communales
- Travaux à l'épicerie en cas de reprise par l'association 1000 cafés
- Institution des chantiers jeunes pour l'été 2023
- Cessation de la location du foyer rural à compter du 1^{er} septembre 2023

IV. INTERCOMMUNALITE

- Approbation du rapport et du tableau de la CLECT - CCGR

V. INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

VI. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°2023_027 : PARTICIPATION POUR LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à la convention signée avec la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire concernant la participation financière de l'antenne du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de Saint-Cyr-sur-Loire, la contribution communale s'élève à 1.50€ par élève soit un montant total de 288€ pour l'année scolaire 2022-2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la participation demandée.

DELIBERATION N°2023_028 : SUBVENTION ACCORDEE A LA SOCIETE DE CHASSE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER

La société de chasse de Saint-Antoine-du-Rocher n'avait pas déposé sa demande complète dans les délais. Après étude de cette dernière, les membres de la commission associations, sports et cohésion sociale proposent l'attribution d'une subvention de 200€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200€ à la société de chasse de Saint-Antoine-du-Rocher.

DELIBERATION N°2023_029 : DEMANDE DE SUBVENTION / APPEL A PROJET : MOBILITE-PISTE CYCLABLE-ROUTE DU DOLMEN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que la DREAL et l'Etat ont lancé un 6ème appel à projet "Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables" destiné à soutenir les collectivités locales et les communes, dans le cadre du développement du plan VELO pour le développement des infrastructures cyclables. Le dépôt des dossiers devait avoir lieu avant le 21 avril dernier.

Elle explique que ce plan doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu et coûteux du fait de leur ampleur. Comme cela a déjà été évoqué, la commune a concentré sa demande sur la liaison entre le centre bourg du village vers la commune de Mettray.

En effet, La commune de SAINT ANTOINE DU ROCHER est voisine de la Métropole de TOURS par la commune de METTRAY, à seulement moins de 5 kms et raccordable par la Route du Dolmen, sur laquelle se situe le dolmen le plus important de TOURAINE. Avec ce projet de création d'une piste cyclable sur cette route communale, la commune se projette sur un raccordement au projet de schéma directeur cyclable de la Métropole (350 kms) et notamment la ligne 2 de MONTBAZON à SAINT ANTOINE DU ROCHER, mais dont l'arrêt est prévu à METTRAY.

Au-delà de ce projet, cette route est particulièrement empruntée par les habitants de notre commune et des communes avoisinantes et privilégiée par les randonneurs, mais surtout les cyclistes de par la proximité avec la métropole et la continuité des pistes cyclables en cours de déploiement. Dans le même temps, l'étroitesse de cette voie, rend la pratique du vélo particulièrement dangereuse, d'où l'ambitieux projet de la commune, d'une liaison cyclable avec METTRAY, qui nous obligerait, à réaliser un busage sur l'ensemble de sa longueur et à raccorder les différentes voies desservant la route du Dolmen par la création d'une bande cyclable.

Dans ce cadre, une demande de subvention est en cours et Madame le Maire demande au conseil municipal de se saisir de cette opportunité pour délibérer favorablement afin de compléter le dossier de demande de subvention, qui a été retenu pour être examiné par les services instructeurs.

La demande de subvention correspond à une enveloppe s'élevant au maximum à 80% du montant total Hors Taxes (soit 892 107€HT) de l'investissement qui a été estimé à 1 338 161€ TTC détaillé comme suit :

- 24 000€ d'étude d'aménagement
- 1 254 161€ de travaux de busage et de réfection de voirie
- 60 000€ de modification de voirie et d'aménagement sécuritaire

Cette subvention s'étalerait sur une période de 4 ans (2023- 2026) si le dossier est accepté.

Dans le même temps et dans cette même perspective, la commune devrait prendre contact avec Mettray et la Métropole de Tours afin d'obtenir un financement complémentaire dans le but de relier la limite de notre commune, au niveau du Dolmen de Saint Antoine du Rocher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son 1er adjoint, à poursuivre et compléter cette demande de subvention s'inscrivant dans le cadre du 6ème appel à projet "Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables".

DELIBERATION N°2023_030 : GARANTIE EMPRUNT N°144165 SOUSCRIT PAR 3F CENTRE VAL DE LOIRE

Le conseil municipal,
 Vu le rapport établi par Madame le Maire,
 La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.
 Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article 2305 du Code civil,
 Vu le contrat de Prêt n°144165 en annexe signé entre : 3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher accorde sa garantie à hauteur de 35,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1037311,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°144165 constitué de 2 Lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 363058,85 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DELIBERATION N°2023_031 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} MAI 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit :

Fillières	Grades	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Rédacteur territorial	Secrétaire générale	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative	35/35ème		X
	Adjoint administratif territorial	Agent de l'agence postale	17/35ème	X	
Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Directeur/directrice ALSH	32/35ème		X
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie polyvalent	23/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne polyvalent	19/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie polyvalent	23.5/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne	6.60/35ème		X
	Adjoint territorial d'animation	Agent de surveillance pause méridienne et garderie	16/35ème	X	
	Adjoint territorial d'animation	Animateur ALSH	12,5/35ème	X	
Médico-Social	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	32/35ème	X	
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	33/35ème	X	
Technique	Agent de Maîtrise Principal	Chef des services techniques	35/35ème	X	

	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Agent aux bâtiments polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Agent de cantine scolaire	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent de cantine scolaire	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des bâtiments polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	
	Adjoint technique territorial	Agent aux espaces verts polyvalent	35/35ème	X	

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Arrivée de Monsieur Marc SABATIER

DELIBERATION N°2023_032 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Par délibération en date du 15 juin 2020, il avait été procédé à la mise en place des commissions municipales, des modifications ont ensuite été apportées pour faire suite à l'installation de Monsieur Patrick CORNUAULT puis dernièrement de Monsieur Eric MENARD.

Madame le Maire propose maintenant d'actualiser la composition des commissions pour faire suite à la demande de Madame Aline FLORENCE, qui souhaite démissionner des commissions suivantes :

- Commission Voirie, Espaces Verts et Environnement
- Commission Communication et Numérique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte des démissions de Madame Aline FLORENCE des deux commissions citées ci-dessus, et décide d'actualiser la composition des commissions communales.

DELIBERATION N°2023_033 : TRAVAUX A L'EPICERIE EN CAS DE REPRISE PAR L'ASSOCIATION 1000 CAFES

Madame le Maire rappelle, que l'épicerie de Madame Laura BERNARD est maintenant en vente depuis quelques mois. Si l'association 1000 Cafés se portait acquéreur, comme cela avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil, cette dernière solliciterait une participation financière de la commune pour la réalisation de travaux d'aménagement pour leur futur projet.

Madame le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur l'engagement financier de la commune pour la réalisation de travaux d'aménagement en cas de reprise de l'épicerie par l'association 1000 Cafés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions décide de s'opposer à la réalisation de travaux d'aménagement à l'épicerie en cas de reprise du fonds de commerce par l'association mille Cafés.

DELIBERATION N°2023_034 : INSTITUTION DES CHANTIERS JEUNES POUR L'ETE 2023

La commune de Saint Antoine du Rocher souhaite organiser des chantiers ouverts aux jeunes pendant les vacances scolaires estivales soit du 12 juin au 25 août 2023.

L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen en constituant une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général.

La commune souhaite aussi animer un groupe de jeunes en favorisant de petits travaux d'entretien des bâtiments et espaces verts communaux.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- un ou plusieurs groupe(s) de 2 à 4 jeunes maximum de 15 à 17 ans;
- un dispositif proposé à l'appui d'un dossier d'inscription et de la signature d'une convention d'accueil d'un bénévole;
- des horaires fixes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00;
- une animation encadrée par les élus / agents du service technique;

- un équipement de protection adapté : gants et lunettes si besoin.

Les participants devront se munir de chaussures de sécurité ou de randonnées et ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations.

Afin de récompenser leur engagement, la commune s'engage à leur remettre des bons d'achats d'une ou deux grandes enseignes commerciales, permettant de valoriser leur démarche citoyenne. Cette dernière pourrait être fixée à 15 euros par enfant et par jour travaillé soit 75 euros maximum pour une semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un chantier jeune pendant les vacances scolaires estivales,
- d'adopter les modalités proposées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour la mise en place de ces chantiers.

DELIBERATION N°2023_035 : CESSATION DE LA LOCATION DU FOYER RURAL A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire et ses adjoints ont mené une longue réflexion concernant l'avenir du Foyer rural de la commune et une décision s'impose quant à la mise à disposition du foyer rural aux associations et administrés.

Considérant la rentrée d'argent peu significative à l'année (environ 1800€ / an),

Considérant le nombre de places de stationnement très limité,

Considérant le manque de fonctionnalité de la salle et de la cuisine,

Considérant la nuisance sonore occasionnée dans le centre bourg,

Considérant un besoin de local pour l'installation du matériel d'une association,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la cessation de la location du Foyer rural à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cessation de la location du Foyer rural à compter du 1^{er} septembre 2023.

DELIBERATION N°2023_036 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - CCGR

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan,

Vu le rapport et le tableau ci-annexés, établis par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 22 mars 2023, portant sur la révision des charges consécutives :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse

- A la compétence voirie

- A la compétence GEMAPI

- A la compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport et le tableau, ci-annexés, établis par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan lors de sa réunion du 22 mars 2023.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES / SYNDICATS

SIEIL

Monsieur GROUSSET Francis informe qu'un nouveau contrat de concession est signé pour 30 ans (2023-2053), portant sur 2 missions de service public distinctes : la distribution publique dévolue à ENEDIS et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente d'électricité dévolue à EDF.

La distribution publique d'électricité est donc régie par un contrat de concession liant le SIEIL, ENEDIS et EDF et il revient au SIEIL d'exercer pour notre compte, le bon accomplissement des missions fixées par le cahier des charges de concession.

Pour la partie EDF, sur le territoire du SIEIL, près de 59% des habitants bénéficient du TRV électricité d'EDF (le tarif bleu), sachant que la fourniture d'électricité est placée dans un environnement fortement concurrentiel pour les clients professionnels et particuliers. Dans ce contexte et à travers ce contrat, EDF réaffirme :

- un haut niveau de qualité de service conjuguant le meilleur du numérique et de l'humain, notamment avec des centres d'appels et des conseillers situés en France,
- un accompagnement pour aider les clients à maîtriser leur budget (application mobile EDF & MOI et des solutions numériques « e-équilibre » pour suivre et analyser leurs consommations en kWh et en

euros.

- Une attention particulière envers les publics en situation de précarité en partenariat avec les élus, les travailleurs sociaux et les associations.

Pour la partie ENEDIS, des ambitions fortes :

- Garantir un bon niveau de distribution en matière de continuité et de tenue de tension en fiabilisant le réseau, avec pour objectif de réduire les temps de coupure à 69 minutes/an/habitants ;
- Sécuriser les infrastructures et accompagner la transition énergétique

Des ambitions qui doivent se traduire par :

- Le traitement des lignes aériennes à risque avéré (câbles nus ou d'anciennes générations, à faible section ou poste en zone inondable ...)
- Un programme pluriannuel d'investissement tous les 4 ans (identification des zones prioritaires : incidentogènes ou temps de coupure) avec 16 millions d'euros financés par ENEDIS sur cette 1^{ère} période.

Syndicat de Gendarmerie

Monsieur Laurent QUITTET informe que le programme de rénovation et construction de logements de gendarmerie nécessite cette année une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros.

Précise également que des patrouilles avec les élus vont être organisées et qu'une application «GEND'élus» est disponible, à destination des élus, pour un lien direct.

Commission communautaire Enfance

Madame Catherine BORÉ a assisté le 3 avril dernier à la commission enfance en présence cette fois de plusieurs intervenants, notamment les directeurs des centres de loisirs. L'occasion de faire le point sur les différents effectifs des structures d'accueil mais aussi d'évoquer la plateforme commune, le projet d'éducation territoriale et d'élaborer un tableau avec les places vacantes par centre. Il a aussi été question d'harmonisation des rémunérations des animateurs et de la fusion des 3 commissions petite enfance, enfance, jeunesse et vieillissement.

Comité de Pilotage de la cantine/garderie

Madame Catherine BORÉ parle également du dernier comité de pilotage qui a concerné essentiellement la cantine, avec de très bons retours, on constate une meilleure communication, et les agents souhaitent la poursuite du roulement dans les activités.

CCAS

Madame Aline FLORENCE informe que le CCAS va organiser le Ludobus le 15 octobre 2023 et prévoit également un autre événement le 17 ou 24 mars 2024, différents devis sont en cours.

DIVERS

Sénatoriales

Madame le Maire annonce que les sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain, pour renouveler la moitié des sièges du Sénat, et qu'un conseil municipal devra avoir lieu impérativement le 9 juin 2023 pour désigner les 5 délégués et 3 suppléants.

L'ADTT

L'association a transmis un mail concernant l'obtention de 2 arrêts supplémentaires pour la commune de Saint Paterne Racan sur la ligne ferroviaire.

La fête du plan d'eau

Madame le Maire annonce que la fête du plan d'eau aura lieu le 10 et 11 juin 2023 et fait le tour de l'assemblée pour connaître les élus disponibles pour organiser l'apéritif offert par la mairie.

Soirée au Golf le 05 juillet 2023

Un moment convivial est organisé au Golf le 5 juillet 2023, avec dans un premier temps l'accueil du centre de loisirs et les parents des enfants puis à suivre une invitation pour tous les administrés sous la forme d'une fête des voisins.

Technival

Alertée par des riverains, la commune a mis en place un dispositif au niveau de la Raynière, avec l'aide du département, pour empêcher l'installation d'un Technival sur la commune. Les plots en béton resteront en place jusqu'au week-end du 17 au 21 mai correspondant au 30 ans du Technival.

Animation Agents / Elus

Monsieur Marc SABATIER informe que La commission Sports Associations Cohésion Sociale propose d'organiser une animation pour les agents et élus le 1^{er} septembre 2023. A cet effet, il s'est rapproché de Jessy, l'intervenant en sports, pour mettre éventuellement en place une course d'orientation gastronomique ou un concept KOH-LANTA. Cet événement serait labellisé Terre de jeux.

Les Biodéchets

Monsieur Fabrice LECAMP informe qu'un composteur partagé va être mise en place à la Nicollerie et derrière la cantine. Il en profite aussi pour rappeler qu'à partir de 2024, les biodéchets seront interdits dans les sacs poubelles noirs alimentaires et que ces derniers devront rejoindre les déchets végétaux dans les composteurs. Cette information fait débat et plusieurs élus pensent qu'un ou deux composteurs collectifs à la déchetterie pourrait être une bonne alternative plutôt que de courir le risque de voir les nuisibles envahir nos terrains et d'être confronté à la multiplication des décharges sauvages portant atteinte à notre environnement.

Travaux fibre allée de la Vincendière

Madame Nathalie GUENAULT précise que depuis le début des travaux de la fibre par chez eux, ils n'ont plus accès à internet et qu'ils sont contraints de batailler avec Orange, pour le rétablissement de la ligne.

Prochain conseil municipal le 6 juin 2023 à 20h30

Séance levée à : 22h36

Signature du Secrétaire de séance :

Jérôme FERMENT



Signature de Madame le Maire

Claude PAIN



